



Rennes, le 14 février 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 secteur de Mûr-de-Bretagne (section Caurel-Colmain)**

#### **Comité de suivi des études du 14 février 2014**

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition. Cet objectif prioritaire est inscrit dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, signé par le Premier Ministre, le Préfet de Région et le Président de la Région Bretagne le 13 décembre 2013.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, Patrick Strzoda, Préfet de la Région Bretagne, et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional en charge de la mobilité et des transports, ont réuni, vendredi 14 février, à Mûr-de-Bretagne, le comité de suivi des nouvelles études qui sont engagées. Ce comité de suivi réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes-d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement pour permettre la bonne information de tous en continu.

#### **Un projet pour le futur Contrat de Plan État Région 2014-2020**

Au-delà des travaux financés dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014 actuellement en cours, l'État et la Région Bretagne restent mobilisés pour achever l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164. Pour préparer l'avenir et sans attendre la finalisation du futur CPER, les deux partenaires ont engagé un programme d'études, financé à parts égales, qui vise à définir le contenu des projets pour chaque section restant à élargir et à les porter jusqu'à la déclaration d'utilité publique (DUP).

L'aménagement de la RN 164 au niveau de Mûr-de-Bretagne sur la section Caurel-Colmain longue de 11 km s'inscrit dans ce cadre. Une partie de cette section (section Caurel – Curlan) avait fait l'objet d'un projet d'aménagement conduit jusqu'à la DUP en 1997 mais les travaux n'avaient pas pu être engagés. Les études ont été relancées et sont menées sur la totalité de la section depuis fin 2012.

#### **Contacts presse :**

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Conseil Régional** : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

## **Point sur l'avancement des études**

Les membres du comité de suivi ont pris acte de l'avancement des différents volets d'études qui portent sur des variantes de tracé, incluant le tracé initialement envisagé mais aussi de nouveaux tracés. Ils se sont en particulier intéressés aux aspects liés à l'approfondissement de la conception du projet et à la comparaison des avantages et inconvénients des différentes variantes sur la base de plusieurs critères (impacts sur le milieu humain, agricole, naturel, coût du projet, etc.).

Sur la base des échanges ayant eu lieu en comité de suivi, le lancement d'une phase de concertation publique permettant à chacun de prendre connaissance des études et de s'exprimer sur les variantes, a été retenu. Certaines études restant à finaliser, l'objectif est de mener cette concertation publique à partir de juin 2014.

A l'issue de cette concertation, une variante sera retenue et étudiée dans les détails, afin de la porter jusqu'à l'enquête publique.

### **Contacts presse :**

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Conseil Régional** : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57